

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC90

présenté par
Mme Bazin-Malgras, rapporteure

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	10 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	10 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement du programme 361 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* vers le programme 175 *Patrimoines*.

En effet, les crédits de l'action 02 - *Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelle* s'élèvent à 222 millions d'euros et leur utilisation est présentée de façon très floue. Les dispositifs sont multiples et diffus.

10 millions d'euros pourraient être mieux employés à soutenir l'entretien et la rénovation des monuments historiques appartenant à des petites communes ou des propriétaires privés, c'est pourquoi l'amendement propose de les affecter à l'action 01 *Monuments historiques et patrimoine monumental* du programme 175 *Patrimoines*.